

Assises du financement des universités : exercice périlleux et nécessaire (P. Baptiste) ; 1^{er} diagnostic

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°435621 - Publié le 26/03/2026 à 18:09

Imprimé par - abonné # - le 27/03/2026 à 09:20



Gilles Roussel, Jérôme Fournel, David Amiel et Philippe Baptiste, le 26/03/2026 - © News Tank

Les Assises du financement des universités sont « un exercice périlleux, mais un exercice nécessaire pour sortir des batailles de chiffres, établir un diagnostic et proposer des solutions nouvelles à nos difficultés et à nos tensions », déclare [Philippe Baptiste](#), ministre de l'Esre (Enseignement supérieur, recherche et espace), lors de la plénière de ces assises, au musée du Quai Branly - Jacques Chirac, à Paris, le 26/03/2026.

Elles « doivent permettre de faire le maximum sans ignorer le contexte budgétaire. Elles ont vocation à aborder tous les sujets sans tabou, le modèle économique des établissements, les modèles d'allocation, les inégalités territoriales, la question des droits différenciés, les ressources propres, les financements extérieurs, et en particulier l'impact de France 2030 et l'utilisation de ces financements au cours des dernières années ou décennies ».

À mi-parcours des assises, alors qu'une restitution des travaux « interviendra la première quinzaine de mai pour en recueillir les fruits et les propositions et les mettre en pratique », « c'est le moment de prendre du recul et de partager les premières avancées », estime-t-il.

La mission, lancée le 08/01/2026 par les ministères de l'Esre et des comptes publics et menée par [Jérôme Fournel](#) et [Gilles Roussel](#), fournit ses éléments d'analyse.

Entre 2018 et 2024, la SCSP (Subvention pour charges de service public) des universités a augmenté de 25 % ; les financements d'AAP (Appel à projets) de 89 % et ceux liés à l'apprentissage de 145 %. Si la trésorerie des universités est en hausse (3,8 Md € en 2024), elle n'est libre d'emploi qu'à 5 %.

Par ailleurs, « le ciseau de charges finit par étreindre l'université », indique Jérôme Fournel, avec une hausse des dépenses, notamment salariales et énergétiques, qui n'est pas compensée par une progression équivalente des financements.

État des lieux du financement des universités

« Se mettre d'accord sur une vision commune à partir de données partagées » (Gilles Roussel)

« Nous avons commencé par un certain nombre d'échanges bilatéraux depuis début février jusqu'à aujourd'hui. Nous avons déjà rencontré une soixantaine d'acteurs. Nous avons mis en place des journées thématiques, avec des formats et de lieux différents », indique Gilles Roussel, co-président des Assises, au sujet de la méthode employée.

« L'objectif principal que nous ont donné les ministres est d'arriver à construire un diagnostic partagé. Très rapidement, quand nous avons commencé à avoir nos échanges, un certain nombre de points de vue et d'éléments nous ont été présentés. Chacun donne des chiffres, présente des choses, parfois avec des visions différentes. »

« Le premier constat que nous avons fait, et que nous partageons, est une question de données. Non pas un manque de données — elles sont disponibles en open data — mais probablement trop de données, et pas suffisamment de données qualifiées servant de référence pour l'ensemble des travaux. Il faut des données de référence partagées. Cela montre déjà l'utilité de la mission : se mettre d'accord sur une vision commune à partir de données partagées. »

Méthode et type de données utilisées

Trois précautions préliminaires sont formulées par les co-présidents concernant la nature des données utilisées.

L'analyse couvre la période 2018-2025, ce qui peut sembler limité mais permet néanmoins de disposer de « sept à huit ans de vision », indique Jérôme Fournel.

La mission Fournel-Roussel s'appuie sur les comptes financiers. « Ce ne sont pas des budgets initiaux avec des prévisions qui ne sont pas toujours réalisées, ou des budgets rectificatifs : ce sont des comptes certifiés », offrant « une vision économique de l'université » et intégrant notamment « des dotations aux amortissements ».

Certaines données pour 2025 étant encore incomplètes, l'analyse s'appuie sur 2024 avec des extrapolations, sans que « cela ne change ni les dynamiques ni les constats ».

Le champ retenu inclut les EPSCP, « un champ qui est un tout petit peu plus large que celui de l'université », sans que « cela ne change ni les dynamiques ni les proportions ».

« Les universités ont plutôt réussi dans les missions qui leur ont été confiées » (Jérôme Fournel)

« Avant d'entrer dans les aspects budgétaires et financiers, je rappelle que les universités ont dû, sur la période étudiée, relever un grand nombre de défis, et qu'elles y sont en partie parvenues », dit Jérôme Fournel.

« Parmi les premiers défis, celui de la massification de l'enseignement supérieur. Cette massification a principalement eu lieu des années 1960 à 2014. Pendant cette période, un certain nombre d'universités ont été créées. Nous sommes passés à 1,6 million d'étudiants dans les universités. Cette hausse a été continue et absorbée par les universités. Aujourd'hui, environ 27 % des étudiants sont accueillis dans une institution privée, auxquels s'ajoutent les ~~BTS (Brevet de technicien supérieur)~~ et les classes préparatoires. »

« Au-delà de la massification, les universités ont été mobilisées. Les taux de réussite en licence et en master ont augmenté de façon continue. Les questions d'insertion professionnelle ont également progressé.

Il y a eu de nombreuses transformations liées à des lois successives, notamment sur l'accès à l'enseignement supérieur, la vie étudiante, la programmation de la recherche, avec des attentes de plus en plus fortes en matière de recherche. S'ajoutent les enjeux liés au patrimoine immobilier et aux stratégies de mutualisation à l'échelle des territoires. »

Les nouveaux défis à relever pour les universités (J. Fournel)

« Après cette première période de transformation, il reste des défis à relever », selon Jérôme Fournel.

« Le premier concerne la montée en puissance de nouvelles missions confiées aux universités : sécurité, transition écologique, évolution des métiers, impact sur le fonctionnement des établissements, stratégie immobilière, questions foncières. Il faut aussi continuer à améliorer l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur. »

« Un autre enjeu est celui des ressources propres. On observe aujourd'hui un infléchissement de certaines dynamiques, notamment l'apprentissage. La question est de savoir comment continuer à abonder les financements des universités et adapter leur gestion. »

« Enfin, dans un contexte de contraction démographique et de concurrence accrue, notamment avec l'enseignement supérieur privé, se pose la question de l'évolution des effectifs étudiants et de l'attractivité des universités. »

« Sur les effectifs, nous avons atteint 1,6 million d'étudiants. Les projections indiquent une stabilité jusqu'en 2033, puis une baisse plus marquée. Une diminution de 100 000 étudiants correspondrait à un retour aux effectifs de 2014-2015. »

Seulement « entre 4 et 5 % de la trésorerie disponible »

« Sur la période 2018-2024, les ressources ont fortement augmenté. La SCSP a progressé de 25 %, au-delà de l'inflation », rappelle Jérôme Fournel.

« Les financements sur projets ont également fortement augmenté : plus de 113 % pour l'ANR (Agence nationale de la recherche), plus de 60 % pour les financements européens. Les ressources liées à l'apprentissage et à la formation professionnelle ont aussi contribué à cette dynamique, même si elles sont plus intermédiées. »

« Globalement, on observe une forte diversification des ressources des universités. Dans le même temps, certaines dépenses ont fortement augmenté, notamment l'énergie (+ 60 %), ainsi que les effets liés à l'évolution du point d'indice et à la structure des emplois. »

« Jusqu'en 2021, la situation était plutôt favorable : les ressources progressaient, les trésoreries augmentaient. À partir de 2022, on observe une inflexion nette : dégradation des résultats, baisse de la capacité d'autofinancement, tendance qui se poursuit jusqu'en 2025. »

« La trésorerie atteint 3,8 Md€, en hausse sur cinq ans, mais elle est majoritairement non libre d'emploi car préaffectée à des projets. La part réellement disponible est estimée entre 4 et 5 %. »

« Derrière les indicateurs globaux, les situations sont très hétérogènes selon les établissements. Le nouveau décret financier de 2024 a modifié les critères d'alerte. Sans ces évolutions, 59 établissements auraient été en difficulté, contre 11 aujourd'hui. »

« Les universités ont diversifié leurs ressources, mais ces financements sont souvent liés à des projets et ne dégagent pas nécessairement de marges. Ils impliquent des coûts supplémentaires, notamment en ressources humaines, et peuvent générer de la précarité. Cela crée un effet de ciseaux entre recettes et dépenses. »

L'allocation des moyens : « l'éléphant dans la pièce »

Il y a « un éléphant dans la pièce », la question de « l'allocation des moyens », « un sujet extrêmement complexe », déclare Jérôme Fournel. Il met en avant « un besoin d'anticipation, de juridicalité et de vision », afin de « fixer un cap pour l'université ».

« On est dans un modèle annuel qui reproduit une situation historique, avec de nombreux addendums, des financements d'actions particulières en plus, et une très faible transparence dénoncée par l'ensemble des acteurs que nous avons rencontrés ». Il ajoute « objectivement, on ne va pas faire un constat différent du côté de la mission ». D'où la question qu'il pose : « vers quoi aller ? »

« L'université, ce n'est pas un barème fondé sur le niveau des "clients" », en soulignant la complexité des charges réelles : immobilier, fluides, fonctionnement courant, laboratoires, équipements. Il insiste également sur le rôle des collectivités territoriales, qui financent bien au-delà du seul bâti et « paye une antenne, mais aussi sa maintenance, son fonctionnement et les personnels associés ».

Certaines approches tendent à ignorer « toute la diversité des situations », rendant illusoire toute tentative de réduction à un indicateur unique. « On mélange, objectivement, les choux et les carottes ».

Les prochains rendez-vous des Assises du financement des universités

-
- 30/03 : Journée thématique sur la diversification des ressources et le financement compétitif (Lille)
 - 07/04 : Journée thématique sur l'ancrage territorial (vie étudiante, impacts économiques et sociaux, lien avec les missions de formation et de recherche) (Avignon)
 - 08/04 : Rencontre avec les recteurs (Paris)
 - 10/04 : Atelier thématique sur les enjeux RH (emploi, masse salariale, effectifs) (Paris)
 - 13/04 : Webinaire de présentation, notamment du rapport IGF-Igésr sur le modèle économique des établissements

« Ne pas réformer à moyens constants » (L. Adoui, président de France Universités)

« Plus de 50 % des universités ont voté un compte financier négatif », tandis que leur capacité d'autofinancement « a diminué d'environ 60 % entre 2021 et 2025 », déclare [Lamri Adoui](#), président de France Universités lors de son intervention.

« La question n'est donc pas de savoir quelles universités seront bientôt en difficulté financière, mais quand. » En cause, notamment, une SCSP « qui couvre de moins en moins des dépenses qui, elles, augmentent », sous l'effet de la hausse des coûts de l'énergie, des mesures salariales ou encore des nouvelles obligations en matière de sécurité et de cybersécurité.

Dans ce contexte, France Universités plaide pour une réforme ambitieuse du financement. Et pose une ligne claire : « la réflexion ne [doit pas] se faire à moyens constants ».

« Nous savons que l'argent public ne coule pas à flot, mais nous pensons aussi que d'autres choix sont possibles », indique Lamri Adoui, en référence notamment à l'objectif des 3 % du PIB (Produit intérieur brut) consacrés à la recherche et développement.

Les propositions de France Universités

France Universités appelle à une refondation du modèle de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- Garantir une dotation socle de l'État, clairement identifiée et distinguée des autres sources de financement, qu'elles soient publiques ou privées, locales, nationales ou européennes. Cette dotation doit couvrir l'ensemble des missions de service public ne disposant pas de modèle économique propre.
- Assurer une compensation intégrale par l'État des charges nouvelles qu'il impose aux établissements, qu'il s'agisse de missions supplémentaires ou de décisions ayant un impact budgétaire.
- Pour un modèle d'allocation des moyens lisible et équitable, prenant en compte à la fois les activités de formation et de recherche, les effectifs étudiants, les personnels enseignants et de recherche, le maillage territorial, ainsi que les spécificités des établissements. Ce modèle doit permettre de corriger rapidement les situations de sous-financement chronique.
- Refonder la contractualisation avec l'État, afin d'en faire un véritable levier stratégique, articulant priorités nationales et projets d'établissement, et permettant notamment d'anticiper les besoins en emplois et compétences dans un contexte de départs massifs à la retraite.
- Clarifier la place des financements sur projet, en distinguant ceux qui relèvent de l'amorçage de ceux qui doivent être pérennes.
- Nécessité de préserver les ressources propres des établissements sans désengagement de l'État, d'assouplir le cadre réglementaire de gestion, et d'évaluer l'impact économique des règles de la commande publique, en particulier dans le domaine immobilier.

Deux stratégies syndicales face à un même diagnostic

La CGT (Confédération générale du travail)-Ferc Sup, l'Unef (Union nationale des étudiants de France), l'Union étudiante, le Snesup (Syndicat national de l'enseignement supérieur)-FSU (Fédération syndicale unitaire) et Sud (Syndicat Solidaires, unitaires, démocratiques) considèrent que ces assises sont « un écran de fumée », déclarent-ils dans une déclaration commune lue lors de la plénière, avant de quitter la salle.

Selon eux, leur organisation ne permet ni un travail collectif sérieux ni une remise à plat des choix budgétaires. L'intersyndicale estime que « le ministère a un seul objectif : imposer son projet et ses éléments de langage sur le financement des universités et balayer d'un revers de la main les mobilisations syndicales depuis deux ans sur le sujet. »

« Nous ne sommes pas dupes. Nous savons que, à travers les grands éléments de langage de “constat partagé” ou de “réduction de la bureaucratie”, il y a une baisse des moyens. Nous savons que derrière “financement des universités” vous dites “financement de l'enseignement supérieur privé et augmentation des frais d'inscription”. »

« Nous ne cautionnons ni le retrait du financement de l'État, ni la pérennisation des inégalités de dotation, ni la destruction des valeurs de l'université dans des EPE (Etablissement public expérimental) qui réduisent la démocratie et légitiment l'enseignement privé. L'ESR (Enseignement supérieur et recherche) n'a pas besoin d'une nouvelle loi destructrice mais d'un financement du service public à la hauteur des besoins des établissements, des étudiants qui sont les grands absents de ces assises et des personnels dont les représentants ne sont conviés qu'à une portion congrue des débats. »

À l'inverse, le SNTES (Syndicat national des personnels techniques, scientifiques et des bibliothèques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture), tout en partageant le constat d'une dégradation préoccupante de la situation des universités, refuse « la politique de la chaise vide ».

« Ces assises ministérielles, malgré leurs limites et les interrogations légitimes qu’elles suscitent, constituent un espace de dialogue qu’il se-rait contre-productif de désert. Pour le SNPTES, refuser d’y participer reviendrait à se priver d’une possibilité d’expression directe, de porter les revendications de la communauté universitaire et de peser, autant que possible, sur les orientations à venir ».

« Le SNPTES fait le choix de la responsabilité et de l’engagement. Il sera présent pour rappeler avec force la nécessité d’un financement pé-renne et à la hauteur des missions du service public de l’enseignement supérieur et de la recherche, l’exigence d’une réduction des inégalités, le refus d’une mise en concurrence généralisée contraire aux valeurs du service public, le maintien de frais d’inscription modiques ainsi que la défense des conditions de travail des personnels, de la qualité des formations et de la richesse de la recherche universitaire. »

La C.F.D.T. (Confédération française démocratique du travail) Education et formation était également présente et n’a pas quitté la salle, tout comme la Fage (Fédération des associations générales étudiantes).



Jérôme Fournel

Coprésident des assises sur le financement des universités @ Ministère de l’enseignement supérieur, de la recherche et de l’espace (Mesre)
Inspecteur général @ Inspection générale des finances (IGF)

Parcours

Depuis janvier 2026	Ministère de l’enseignement supérieur, de la recherche et de l’espace (Mesre) Coprésident des assises sur le financement des universités
Depuis janvier 2025	Inspection générale des finances (IGF) Inspecteur général
2024 - janvier 2025	Matignon - Services du Premier ministre Directeur de cabinet de Michel Barnier
Janvier 2024 - septembre 2024	Ministère de l’Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique (Mefsien) Directeur de cabinet de Bruno Le Maire
Mai 2019 - janvier 2024	Direction générale des finances publiques (DGFIP) Directeur général
Mai 2017 - mai 2019	Ministère de l’Action et des Comptes publics (MACP) Directeur de cabinet du ministre
Mars 2013 - mai 2017	Ministère des Finances et de l’Économie Inspecteur général des Finances
Janvier 2007 - mars 2013	Direction générale des Douanes et droits indirects Directeur général
Mai 2004 - janvier 2007	Matignon - Services du Premier ministre Conseiller du Premier ministre, chef de file de la cellule économique
Juillet 2002 - avril 2004	Ministère de l’Éducation nationale, de l’enseignement supérieur et de la recherche Conseiller du ministre
Juillet 1999 - juillet 2002	Fonds Monétaire International (FMI) Consultant

Établissement & diplôme

1993 - 1995	ENA Diplômé
1990 - 1991	Université Paris 1 Panthéon Sorbonne DEA Droit public
1987 - 1990	HEC Paris (Ecole des hautes études commerciales de Paris) Majeure finance

Fiche n° 55514, créée le 11/12/2025 à 17:17 - Màj le 26/03/2026 à 18:00